

Portland Cement, Ready-Mix Concrete

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)
Date d'émission: 2023-03-03 Date de révision: 2023-04-21 Version: 2.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Portland Cement, Ready-Mix Concrete
Autres moyens d'identification : Portland Cement Concrete, Freshly mixed

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées & restrictions : Utilisations industrielles dans la construction de bâtiments, de chaussées et la fabrication de béton.
Restrictions d'emploi : Produit destiné uniquement à un usage industriel, Tenir hors de portée des enfants.

1.3. Fournisseur

Fabricant

Add the name, address and tel. number
of the Canadian manufacturer or importer
who operates in Canada.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-613-996-6666 CANUTEC (appels à frais virés ou *666 cellulaire) 24 heures
Sans frais 1-888-CAN-UTEC (226-8832) ou 613-992-462 (Canada et États-Unis seulement)
Add additional applicable Emergency Telephone Number and any restriction on the use
(e.g., days and hours of operation).

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Corrosion cutanée — catégorie 1	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Lésions oculaires graves — catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves
Sensibilisant cutané — catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
Cancérogénicité — catégorie 1A	H350	Peut provoquer le cancer
Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique — catégorie 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires
Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées — catégorie 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs — catégorie 1		Cause des dommages sévères aux voies respiratoires

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H350 - Peut provoquer le cancer
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

Portland Cement, Ready-Mix Concrete

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Conseils de prudence (GHS CA)

exposition prolongée

Cause des dommages sévères aux voies respiratoires

- : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs.
- P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
- P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection.
- P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
- P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir
- P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau
- P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Oxyde de calcium	Lime / Quicklime / CALCIUM OXIDE / Quicklime (CaO) / Calcium oxide (CaO) / Lime (calcium oxide)	n° CAS: 1305-78-8	5 – 30
Ciment Portland, produits chimiques	Ciment Portland / Ciment portland	n° CAS: 65997-15-1	10 – 30
Scories de haut fourneau (métal ferreux)	Scories, métal ferreux, haut-fourneau	n° CAS: 65996-69-2	10 – 30
Cendres, résidus	Ashes (résidus) / Ceramic microspheres / Coal ash by-product / Furnace residues	n° CAS: 68131-74-8	10 – 30
Silices cristallines (quartz)	Sable quartzeux	n° CAS: 14808-60-7	1 – 10
Calcaire	Calcaire / Calcium (carbonate de)	n° CAS: 1317-65-3	1 – 5

Portland Cement, Ready-Mix Concrete

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Remarques : *Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Cause des dommages sévères aux voies respiratoires. Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque de graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
Symptômes chroniques	: Peut provoquer le cancer par inhalation. Provoque des lésions aux organes par une exposition prolongée ou répétée (inhalation).

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
----------------------------------	---

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
--------------------------------	--

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser d'eau.
------------------------------------	--------------------------

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'aluminium. Gaz hydrogène. Composés fluorés.
-------------------	--

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).
------------------------------	--

Portland Cement, Ready-Mix Concrete

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.
- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Procédés de nettoyage : Endiguer et contenir le produit renversé. Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Porter de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié (voir section 8). Ce produit doit être manipulé par du personnel qualifié uniquement. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. N'utiliser que dans des endroits bien ventilés.
- Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Protéger de l'humidité. Gardez dans un lieu sécuritaire. Ne pas entreposer dans des contenants non étiquetés. Tenir à l'écart des matières incompatibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ciment Portland, produits chimiques (65997-15-1)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Portland cement
ACGIH OEL TWA	1 mg/m ³ (pas d'amiante et <1% de silice cristalline, particules respirables)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Pulm func; resp symptoms; asthma. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
ACGIH catégorie chimique	agents non classables comme agent cancérigène pour l'homme

Portland Cement, Ready-Mix Concrete

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Ciment Portland, produits chimiques (65997-15-1)	
Référence réglementaire	ACGIH 2020
Oxyde de calcium (1305-78-8)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	2 mg/m ³
Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Silica cristalline - quartz
ACGIH OEL TWA	0,025 mg/m ³ (particules respirables)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Pulm fibrosis; lung cancer. Notations: A2 (Suspected Human Carcinogen)
ACGIH catégorie chimique	agent cancérigène présumé chez l'homme
Référence réglementaire	ACGIH 2022

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.

Protection oculaire:
Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Semi-solide. pâte granuleuse.

Portland Cement, Ready-Mix Concrete

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Couleur	: Gris
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: > 12
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éthanol=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 1000 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,5 – 2,9 (Eau=1)
Solubilité	: légèrement soluble dans l'eau Eau: < 1 %
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

Oxyde de calcium (1305-78-8)

Pression de la vapeur	0 hPa (20 °C)
-----------------------	---------------

Ashes, résidues (68131-74-8)

Point d'ébullition	1800 – 2000 °C
--------------------	----------------

Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)

Point d'ébullition	2230 °C
--------------------	---------

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Réagit avec l'eau (humidité): dégagement de chaleur.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Chaleur. Humidité. Matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Acides forts. sels d'ammonium. Aluminium. Métaux. Composés fluorés.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classé.
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Portland Cement, Ready-Mix Concrete

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Oxyde de calcium (1305-78-8)	
DL50 orale rat	500 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 6,04 mg/l/4h
ATE CA (orale)	500 mg/kg de poids corporel
Scories de haut fourneau (métal ferreux) (65996-69-2)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée rat	> 4000 mg/kg de poids corporel OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 inhalation rat	> 5,235 mg/l air OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Ashes, résidues (68131-74-8)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque de graves brûlures de la peau. pH: > 12
Oxyde de calcium (1305-78-8)	
pH	12,5 (solution saturée)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: > 12
Oxyde de calcium (1305-78-8)	
pH	12,5 (solution saturée)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer par inhalation.
Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)	
Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Substance reconnue cancérogène pour l'être humain
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Ciment Portland, produits chimiques (65997-15-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Oxyde de calcium (1305-78-8)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation)
Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé
Ciment Portland, produits chimiques (65997-15-1)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux

Portland Cement, Ready-Mix Concrete

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Oxyde de calcium (1305-78-8)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
Scories de haut fourneau (métal ferreux) (65996-69-2)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
Ashes, résidues (68131-74-8)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
Calcaire (1317-65-3)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux

Symptômes/effets après inhalation	: Cause des dommages sévères aux voies respiratoires. Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque de graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
Symptômes chroniques	: Peut provoquer le cancer par inhalation. Provoque des lésions aux organes par une exposition prolongée ou répétée (inhalation).
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

Oxyde de calcium (1305-78-8)	
CL50 - Poisson [1]	1070 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Cyprinus carpio [static])
Scories de haut fourneau (métal ferreux) (65996-69-2)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 g/l Test organisms (species): Leuciscus idus
CL50 - Poisson [2]	> 1000 g/l Test organisms (species): Leuciscus idus
NOEC (chronique)	1563 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
LOEC (chronique)	5000 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

Portland Cement, Ready-Mix Concrete	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Portland Cement, Ready-Mix Concrete

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Portland Cement, Ready-Mix Concrete

Potentiel de bioaccumulation : Non établi.

Oxyde de calcium (1305-78-8)

FBC - Poissons [1] : (Pas de bio-accumulation)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé
Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.
Indications complémentaires : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG
Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

TDG
Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Portland Cement, Ready-Mix Concrete

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus)

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 03-03-2023

Date de révision : 04-21-2023

Autres informations : Aucun.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

www.Nexreg.com



Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

